

## Changements apportés au fonds distinct Revenu équilibré CI

### Table des matières

Renseignements généraux.....	2
1. Que se passera-t-il? .....	2
2. Quelles sont les principales dates associées aux changements apportés aux fonds?.....	2
3. Quels sont les fonds touchés par les changements?.....	3
4. Qu'est-ce qui demeure inchangé? .....	4
5. Qui est le Groupe de solutions de portefeuille (GSP)?.....	4
6. Quelle est la nouvelle stratégie de placement du fonds? .....	4
7. Quelle est la répartition de la pondération cible du fonds?.....	5
<b>Répercussions sur les clients .....</b>	<b>5</b>
8. Comment puis-je obtenir une liste de mes clients qui sont touchés par ces changements? .....	5
9. Mes clients seront-ils informés de ces changements? Dans l'affirmative, où puis-je trouver une copie de la communication?.....	6
10. Mes clients qui ont investi dans ces fonds verront-ils le changement sur leur relevé? Quand?.....	6
11. Quelles sont les répercussions fiscales pour les investisseurs dans ces fonds? .....	6
12. Que se passe-t-il si mon client veut racheter ou transférer ses parts? .....	7
13. Les clients devront-ils payer des frais en raison de cette transition? .....	7
<b>Incidences sur le fonds .....</b>	<b>7</b>
14. L'historique de rendement du fonds changera-t-il? .....	7
15. Les frais de gestion de placement (FGP) resteront-ils les mêmes?.....	7
16. Qu'advient-il des transactions automatiques établies à l'égard des fonds touchés, comme les ..... paiements et retraits, les PAC et les substitutions automatiques? .....	7
17. De nouveaux codes de fonds seront-ils attribués?.....	8
18. Les cotes de risque ou les catégories du Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada (CIFSC) changeront-elles? .....	8
19. Des changements seront-ils apportés à la garantie de revenu viager (GRV) ou à la protection du patrimoine? .....	8

## Changements apportés au fonds distinct Revenu équilibré CI

### Renseignements généraux

#### 1. Que se passera-t-il?

La Canada Vie s'efforce d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les conseillers et leurs clients en améliorant continuellement sa gamme de fonds. Au terme de notre processus rigoureux de gouvernance des fonds, l'équipe Recherche sur les gestionnaires de placements (RGP) a relevé des changements organisationnels apportés au modèle d'entreprise global, aux équipes de gestion de portefeuille et à la direction de la société de CI. Ces changements pourraient avoir une incidence sur la gestion des fonds pour lesquels CI agit à titre de sous-conseiller pour la Canada Vie. Compte tenu de l'importance et de la grande portée de ces changements, la Canada Vie a décidé de mettre fin à son entente avec CI à titre de sous-conseiller. Par conséquent, Gestion mondiale d'actifs CI ne gèrera plus aucun des fonds sous-jacents du fonds Revenu équilibré CI. Le portefeuille deviendra une solution entièrement passive faisant appel aux FNB Mackenzie qui formeront les composantes sous-jacentes et qui vous permettront, à vous et à vos clients, d'atteindre l'objectif de placement du fonds.

Même si des changements seront apportés aux fonds sous-jacents du portefeuille, l'exposition aux catégories d'actifs et les pondérations demeureront sensiblement les mêmes. Le Groupe de solutions de portefeuille (GSP) continuera d'agir à titre de sous-conseiller du fonds et de superviser la composition stratégique de l'actif et la sélection des fonds sous-jacents.

#### 2. Quelles sont les principales dates associées aux changements apportés aux fonds?

##### Fonds distincts

	Date
Date d'entrée en vigueur des changements apportés aux fonds distincts	Le ou vers le 27 mai 2022
Relevés des clients	30 juin 2022

## Changements apportés au fonds distinct Revenu équilibré CI

### 3. Quels sont les fonds touchés par les changements?

#### Fonds distincts

Gamme			Fonds actuel	Équipe de gestion de portefeuille actuelle	État actuel	Nouveau fonds	Nouvelle(s) équipe(s) de gestion de portefeuille	Nouvel état
CV	LL	G.-W.						
•			Revenu équilibré CI	GSP	Plafonnement partiel	Revenu équilibré	GSP	Plafonnement partiel
	•	•	Revenu équilibré CI	GSP	Actif	Revenu équilibré	GSP	Plafonnement partiel

CV = Canada Vie, LL = London Life, G.-W.= Great-West

À noter : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les fonds distincts de la Great-West et de la London Life ne sont plus offerts pour les nouvelles polices.

	Changement?	Précisions
<b>Objectif de placement</b>	Non	
<b>Niveau de risque</b>	Non	Faible à modéré
<b>Catégorie du Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada (CIFSC)</b>	Non	Équilibré neutre canadien
<b>Cible de composition de l'actif</b>	Non	55 % actions, 45 % revenu fixe
<b>Fonds sous-jacents</b>	Oui	FNB Mackenzie
<b>Frais de gestion de placement (FGP)</b>	Oui	Les <b>FNB</b> seront réduits compte tenu de l'établissement des taux avantageux des FNB

## Changements apportés au fonds distinct Revenu équilibré CI

### 4. Qu'est-ce qui demeure inchangé?

Aucun changement n'est apporté aux objectifs de placement, aux cotes de risque, à la catégorie CIFSC ou aux codes de fonds de ces fonds.

### 5. Qui est le Groupe de solutions de portefeuille (GSP)?

Le Groupe de solutions de portefeuille est une division de Gestion de placements Canada Vie limitée. Il s'agit de l'équipe de gestion de portefeuille responsable de la gestion et du suivi des fonds de répartition de l'actif à date cible et à risque cible ainsi que d'autres fonds de répartition de l'actif spécialisés de la Canada Vie. Au 31 décembre 2021, le GSP gérait près de 32,3 milliards de dollars en actifs de fonds de fonds.

Le GSP a plus de 20 années d'expérience en gestion de placements, dont plus de 10 années consacrées à la conception et à la gestion de solutions à actifs multiples qui visent à aider les investisseurs à satisfaire leurs objectifs de placements particuliers en fonction de leur tolérance au risque, de leur horizon de placement ou des deux.

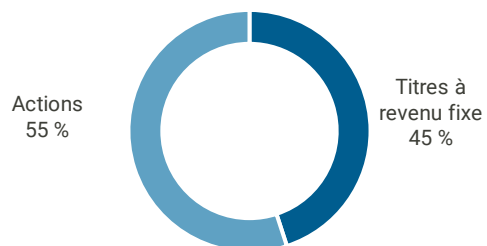
En tant qu'expert en investissement d'actifs multiples, le GSP reconnaît que les marchés mondiaux sont interconnectés et que de nouvelles informations ou des événements du marché peuvent se répercuter sur de multiples catégories d'actif. Pour réussir à gérer cette complexité, il faut adopter une approche fondée sur le travail d'équipe. Le GSP se fait d'ailleurs un devoir de travailler de concert avec le Comité des placements mondiaux Mackenzie (CPMM) pour analyser l'économie et les marchés, étudier diverses perspectives en matière de placements et tirer profit des débats d'idées entre spécialistes de différentes catégories d'actif. Il met aussi à profit les connaissances de l'équipe Recherche sur les gestionnaires de placements de la Canada Vie pour s'assurer de choisir des gestionnaires de portefeuille hors pair pour s'occuper des fonds sous-jacents de chaque fonds de répartition de l'actif à risque cible.

### 6. Quelle est la nouvelle stratégie de placement du fonds?

Même si des changements seront apportés aux fonds sous-jacents du portefeuille, l'exposition aux catégories d'actifs et les pondérations demeureront sensiblement les mêmes. Le portefeuille souscrit à une répartition stratégique de l'actif cible afin d'aider à respecter un profil de risque faible/modéré grâce à une vaste exposition au marché des titres à revenu fixe et des actions, dont plusieurs FNB Mackenzie constituent les pierres d'assise. Ces FNB offrent une exposition efficace et diversifiée aux actions canadiennes, américaines, internationales et aux titres à revenu fixe canadiens.

## Changements apportés au fonds distinct Revenu équilibré CI

Cibles de composition de l'actif



Cibles régionales – actions



Cibles régionales – titres à revenu fixe



### 7. Quelle est la répartition de la pondération cible du fonds?

Fonds sous-jacents	Pondération cible %
Mackenzie – FNB indiciel d'obligations canadiennes totales (QBB)	45,0 %
Mackenzie – FNB indiciel d'actions canadiennes à grande capitalisation (QCE)	33,0 %
Mackenzie – FNB indiciel d'actions américaines à grande capitalisation (QUU)	13,8 %
Mackenzie – FNB indiciel d'actions internationales (QDX)	8,2 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>

## Répercussions sur les clients

### 8. Comment puis-je obtenir une liste de mes clients qui sont touchés par ces changements?

#### Conseillers de Solutions conseillers

Veillez communiquer avec votre **spécialiste, Service à la clientèle**.

## Changements apportés au fonds distinct Revenu équilibré CI

### Pratiques supérieures pour les conseillers, Conseillers des AGD et des Comptes nationaux

Veillez envoyer un courriel à l'adresse [wealthcommunication@canadavie.com](mailto:wealthcommunication@canadavie.com) et indiquer ce qui suit :

- Nom et Code du conseiller
- Précisez que vous voulez savoir lesquels de vos clients détiennent des parts du Fonds équilibré de revenu CI.
- Il faudra environ **trois à cinq jours ouvrables** pour recevoir la liste des clients touchés.

### À noter :

- Pour obtenir des renseignements à jour sur la valeur marchande et les renseignements sur les clients, veuillez ouvrir une session dans les systèmes appropriés à votre disposition. Les listes d'incidence sur le client sont créées à un moment précis et visent à vous fournir des renseignements clés sur le client seulement (p. ex. le nom du client, le type de compte).
- Si vous avez des questions sur les raisons pour lesquelles la Canada Vie apporte ces changements et sur ce qu'ils signifient pour vous et vos clients, veuillez communiquer avec votre représentant des ventes de produits de gestion du patrimoine aux intermédiaires de la Canada Vie. Cette boîte aux lettres sert **uniquement** au traitement des demandes de renseignements concernant les listes de clients touchés.

## 9. Mes clients seront-ils informés de ces changements? Dans l'affirmative, où puis-je trouver une copie de la communication?

Les clients détenant une police de fonds distincts recevront un avis avec leur relevé du deuxième trimestre.

## 10. Mes clients qui ont investi dans ces fonds verront-ils le changement sur leur relevé? Quand?

Oui, votre client verra le changement de nom du fonds sur son relevé du deuxième trimestre de 2022, qui sera envoyé en juillet 2022.

## 11. Quelles sont les répercussions fiscales pour les investisseurs dans ces fonds?

Les répercussions fiscales pour les investisseurs sont les suivantes :

- Tous les actifs du portefeuille feront l'objet d'une rotation aux FNB pour lesquels Placements Mackenzie agit à titre de sous-conseiller.
- Si le fonds est détenu dans une police enregistrée, il n'y a pas de conséquences fiscales associées à la modification de l'objectif de placement.
- Si le fonds est détenu dans une police non enregistrée, les gains ou pertes en capital découlant de la modification de l'objectif de placement figureront dans le feuillet T3 2022 du client.

## Changements apportés au fonds distinct Revenu équilibré CI

### 12. Que se passe-t-il si mon client veut racheter ou transférer ses parts?

Si votre client n'est pas à l'aise avec le changement apporté au fonds, voici les options qui s'offrent à lui :

- Il peut racheter ses parts du fonds touché ou les transférer à un autre fonds offert dans le cadre de sa police actuelle.
- Les substitutions ou les rachats constituent des dispositions aux fins de l'impôt qui peuvent donner lieu à un gain ou à une perte en capital dans le cas de polices non enregistrées. Il n'y a pas de répercussions fiscales associées au transfert de vos parts dans des polices enregistrées. Toutefois, le rachat de parts détenues dans une police enregistrée autre qu'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) donnera lieu à un revenu imposable.
- Le rachat peut avoir une incidence sur les garanties de la police des fonds distincts. Veuillez vous reporter à la [notice explicative](#) pour plus d'information.

### 13. Les clients devront-ils payer des frais en raison de cette transition?

Non. Le passage aux nouveaux mandats de placement des fonds existants n'entraînera pas de frais.

## Incidences sur le fonds

### 14. L'historique de rendement du fonds changera-t-il?

Non, l'historique de rendement demeurera inchangé.

### 15. Les frais de gestion de placement (FGP) resteront-ils les mêmes?

Dans le cadre de cette modification des mandats de placement, les FGP de certains fonds seront réduits. Veuillez vous reporter à [document sur les FGP](#) pour obtenir la liste complète des changements.

### 16. Qu'advient-il des transactions automatiques établies à l'égard des fonds touchés, comme les paiements et retraits, les PAC et les substitutions automatiques?

Toutes les transactions automatiques se poursuivront le jour de la transition. Aucun nouveau formulaire n'est requis, à moins que le client désire changer un service ou la répartition des fonds.

## Changements apportés au fonds distinct Revenu équilibré CI

### 17. De nouveaux codes de fonds seront-ils attribués?

Non. Les codes de fonds demeurent inchangés.

### 18. Les cotes de risque ou les catégories du Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada (CIFSC) changeront-elles?

Non, les cotes de risque et les catégories du CIFSC demeurent inchangées.

### 19. Des changements seront-ils apportés à la garantie de revenu viager (GRV) ou à la protection du patrimoine?

Toutes les polices existantes qui détiennent ces fonds conserveront leur statut relatif à la GRV et à la protection du patrimoine.

Les fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Toute décision de placement doit être prise après mûre réflexion. Une description des principales caractéristiques de la police de fonds distincts est présentée dans la notice explicative. Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer.